

Pages Jaunes perd face à la CNIL



Pages Jaunes perd face à la CNIL

Constatant que Pages Jaunes avait récupéré les données personnelles de dizaines de millions d'utilisateurs sur les réseaux sociaux, la CNIL lui avait adressé en 2011 un avertissement. Le 11/04/2014, le Conseil d'Etat vient de confirmer, pour la deuxième fois, cet avertissement.

Pages Jaunes perd face à la CNIL

Constatant que Pages Jaunes avait récupéré les données personnelles de dizaines de millions d'utilisateurs sur les réseaux sociaux, la CNIL lui avait adressé un avertissement. Le Conseil d'Etat vient de confirmer ce deuxième avertissement. Etape suivante, la condamnation...

En septembre 2011, la CNIL avait averti Solocal Group (anciennement Pages Jaunes) car elle avait aspiré environ 34 millions de profils » sur différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Viadeo, Copain d'avant, etc...).

La CNIL dénonçait alors une « collecte déloyale », puisque les internautes n'étaient pas informés que leurs données personnelles étaient susceptibles d'être aspirées puis mises en ligne sur le site des pages blanches. De plus, elle faisait valoir un droit d'opposition difficile à exercer.

Septembre 2011 : Pages jaunes averti par la CNIL. Pages jaunes saisit le Conseil d'Etat.

Mars 2012 : Rejet par le Conseil d'état de la Question Prioritaire de Constitutionnalité introduite par Pages jaunes

Avril 2014 : Le Conseil d'état confirme sa position, rejete la

demande d'annulation de l'avertissement et condamne Pages Jaunes

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**

Références :

14/04/2014 <http://www.linformaticien.com/actualites/id/32815/donnees-personnelles-la-cnil-gagne-contre-les-pages-jaunes.aspx>

13/04/2014 <http://www.commentcamarche.net/news/5864394-cnil-la-justice-confirme-la-condamnation-des-pagesjaunes-pour-vol-de-donnees>

11/04/2014 http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/pages-jaunes-perd-contre-la-cnil_1507931.html

23/09/2011

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/la-cnil-rappelle-a-l-ordre-pages-jaunes_1377597.html#xtor=AL-189

**Cybercriminalité : Les
menaces informatiques en**

temps réel dans le Monde sous forme d'une planète interactive



Cybercriminalité : Représentation Interactive de la planète pour visualiser en temps réel les menaces informatiques et la dans le Monde. Vous rêviez d'une cyberplanète ? Kaspersky l'a fait.

Une représentation Interactive de la planète pour visualiser en temps réel les menaces informatiques dans le Monde

Le 8 avril dernier Kaspersky a annoncé la mise en ligne d'une planète interactive pour visualiser en temps réel les menaces informatiques.

Cette représentation, en plus d'être très utile pour visualiser l'étendue des menaces dans le monde est à la fois interactive et animée.

On ne peut pas zoomer sur sa région, ville ni même son ordinateur mais on peut y voir, pays par pays et notamment pour la France, le classement par rapport aux autres pays du monde en matière d'attaques informatiques.

Le principe est très simple : Chaque fois qu'un outils de protection détecte une menace, il met à jour une base de donnée principale (cela fait partie des méthodes utilisées afin notamment d'informer les antivirus de nouvelles attaques, sites internet à proscrire ou nouveaux programmes malveillants).

L'outil se sert de ces informations, les quantifie et les positionne géographiquement sur un globe terrestre qu'on peut piloter à la souris.

Les infections depuis un système de sauvegarde externe (disque dur, clé USB, CD, etc), les téléchargements de fichiers depuis Internet, les intrusions via les réseaux, les ouvertures de fichiers vérolés, les vulnérabilités de systèmes et les emails corrompus peuvent ainsi être ainsi individuellement ou simultanément affichés.

L'adresse de la cyberplanète interactive : <http://cybermap.kaspersky.com>

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (notre source d'encouragements et de progrès)

Références :

<http://www.zdnet.fr/actualites/kaspersky-publie-une-carte-pour-visualiser-les-menaces-informatiques-39799633.htm>

50% des sites Internet en danger ! Les révélations d'un

secret ?

50% des sites Internet seraient en danger !

Les révélations d'un secret bien gardé

Osmose Radio – Emission Da Vici Code du 01/04/2014 – Le Crowdfunding



Osmose est une Web Radio que
l'on peut écouter sur
www.osmose-radio.fr

Emission du 01/04/2014

Seconde émission d'une série
sur le Numérique, présentée par
Paula SAUDEZ et co-animée avec
Maître ABENSOUR, avocat au
bureau d'Avignon. Le sujet :

Le Crowdfunding

Le Crowdfunding

Introduction de l'émission par Paula SAUDEZ

Accueil des auditeurs, accueil de Maître Abensour, avocat au
bureau d'Avignon et accueil des invités Ludwig FERREN et
Denis JACOPINI qui se présente.

Début de l'émission par Paula SAUDEZ

Paula SAUDEZ demande d'abord à Ludwig FERREN de présenter le crowdfunding coté utilisateur et coté technique (concepteur).

Maître ABENSOUR apporte une touche juridique

Denis JACOPINI, expert judiciaire en Informatique apporte ses expériences en matière de litiges liés au crowdfunding et le résultat de ses recherches en matière de risques, pièges et précautions à prendre.

Il parle de son blog LeNetExpert.fr et notamment de l'article qu'il a spécialement créé pour mettre à disposition le résultat de ses recherches, ainsi que ses sources d'information.

Lien vers son article :

[Le Crowdfunding, risques, pièges et précautions à prendre](#)

Conclusion de l'émission par Denis JACOPINI

Le gouvernement français ayant pour but de favoriser la réglementation du Crowdfunding en France doit se dépêcher.

En effet, après la fuite des cerveaux à l'étranger, il risque d'être confronté à la fuite des financements de milliers de projets vers l'étranger, faute de plateforme de Crowdfunding en France.

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**

Loi Hamon : Les nouvelles règles à respecter sur les boutiques en ligne

Le 13 juin 2014 va rentrer en vigueur la loi Hamon, destinée avant tout à renforcer la protection des consommateurs.

La contre-partie, pour le commerçant : un ensemble de nouvelles règles à respecter et de changements à appliquer dans leur site Internet

Voyons ces changements de plus près.

La CNIL peut maintenant effectuer des contrôles à distance



La CNIL peut maintenant effectuer des contrôles à distance de sites Internet.

Jusqu'ici les contrôles étaient effectués dans les entreprises, ou bien grâce à des documents et des fichiers fournis par les entreprises, ou bien aussi en convoquant les responsables concernés.

Jusqu'à maintenant, la CNIL pouvait exercer ses missions de contrôle des traitement de données personnelles soit :

- sur place (serveurs, ordinateurs, applications)
- sur pièce (à partir de documents ou de fichiers sur demande)
- sur audition (par convocation dans les locaux de la CNIL)

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 vient compléter les moyens qu'à la CNIL pour exercer ses mission.

La CNIL aura désormais la possibilité de réaliser ses CONTRÔLES EN LIGNE.

Elle pourra ainsi effectuer des contrôles à distance des sites internet, à partir d'un ordinateur connecté à Internet, constater le non respect de la loi Informatique et Libertés et dresser un procès verbal qui sera opposable aux contrevenants.

Une précision tout de même pour vous rassurer : Un communiqué de la CNIL précise tout de même que la nouvelle loi « ne donnera évidemment pas la possibilité à la Cnil de forcer les mesures de sécurité mise en place pour pénétrer dans un

système d'information ».

Source : Denis JACOPINI et cnil.fr

Références : Sur le site de la CNIL

<http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/un-pouvoir-dinvestigation-renforce-grace-aux-controles-en-ligne/>

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028738036>

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**

Alerte VIRUS « Windigo »

 Alerte Virus « Windigo » sur des serveurs Internet

Après des mois d'enquête, les experts en sécurité d'ESET viennent de découvrir **une vaste campagne d'attaques cybercriminelles touchant 25 000 serveurs UNIX**, infectant plus de 500 000 ordinateurs chaque jour et ayant généré plus de **35 millions de spams**.

Surnommée « **Windigo** », cette opération cybercriminelle de grande ampleur vise essentiellement les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Les serveurs à faible niveau de protection (absence d'antivirus ou d'authentification forte) sont principalement visés.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance et vous invitons dès maintenant à procéder à une **vérification de l'intégrité de vos serveurs** en exécutant **la ligne de commande suivante (sur une seule ligne) :**

```
ssh -G 2>&1 | grep -e illegal -e unknown > /dev/null && echo  
« System clean » || echo « System infected »
```

Dans le cas où vos serveurs sont intacts, nous vous recommandons fortement de **considérer la mise en place d'une solution d'authentification forte** afin de protéger vos identifiants administrateur et clés privées.

Dans le cas où votre serveur est infecté, la sécurité de vos accès et de vos données doit être considérée comme compromise. C'est pourquoi nous vous recommandons de procéder à un formatage et une réinstallation système.

source : WeLiveSecurity.com

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (notre source d'encouragements et de progrès)

Le Salon du Numérique en Vaucluse v2 le 18 mars 2014 à Avignon



Le Salon du Numérique 2014 s'est déroulé une fois de plus cette année à Avignon.

Mais cette fois, le 18/03/2014, a été dans des locaux bien plus grand avec accès facilités et parking gratuit (Rue Felicien Laurent Zone Agroparc – Avignon).

A 15h00, Denis JACOPINI a animé avec Lionel FOUQUET une conférence de présentation intitulée « **Le juridique et le Web** » .

Les usages de l'informatique évoluent mais les lois du numérique et les risques des chefs d'entreprise aussi. Partant du fait qu'un abonné à Internet a une obligation de surveillance de l'usage qu'il en est fait par ses utilisateurs et que l'employeur peut être pénalement responsable à titre personnel de l'agissement de ses salariés, cette conférence a

pour objectif d'informer les chefs d'entreprise de l'ensemble des nouveaux usages de l'informatique risquant de les rendre pénalement responsables. En raison des surveillances de plus en plus efficaces et automatiques de l'Internet à notre domicile, ces pratiques interdites se sont désormais déportées sur le lieu de travail. Pendant un peu moins d'une heure, vous seront présentés les usages quotidiens de l'informatique dans le milieu professionnel pouvant vous rendre pénalement responsable. Les solutions à mettre en œuvre pour minimiser ces risques seront également dévoilées à cette occasion.

Téléchargements associés à la conférence :

Diaporama conférence Denis JACOPINI Lionel FOUQUET Salon du numérique 2014

Guide d'hygiène Informatique par l'ANSSI v1.0 Janvier 2013

Gestion de données et gestion des risques étude de IronMountain

Quelques liens ayant servi de source d'information :

40% des infections par Malware sont dues aux sites pornographiques

Les chiffres du téléchargement illégal en France

Les chiffres du téléchargement illégal

A 17h45 il avait été prévu que Denis JACOPINI anime avec Gilles de Lignac animerait une conférence intitulée « **Entreprise et Numérique. Stratégies pour le développement de nos entreprises** »

En 2014, quelle est l'entreprise qui peut se passer du numérique ? Prenez du recul sur les outils numériques qui vous permettent de vous développer en respectant votre stratégie d'entreprise. Stratégie et numérique font bon ménage pour qui sait les manier...

Le programme a été modifié à la dernière minute et cette co-animation a été annulée..

Reportage résumant fort bien le Salon du Numérique 2014

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (notre source d'encouragements et de progrès)

Osmose Radio – Emission Davici Code du 13/05/2014 – Etre vu sur Internet



Emission du 13/05/2014 sur Osmode Radiowww.osmose-radio.fr

Émission d'une série sur le Numérique, présentée par Paula SAUDEZ et co-animée avec Maître ABENSOUR, avocat au bureau d'Avignon.

Le sujet du jour : **Être vu sur Internet**

Être vu sur Internet

1 Introduction de l'émission par Paula SAUDEZ

Accueil des auditeurs, accueil de Maître Abensour, avocat au barreau d'Avignon et accueil de l'invité Denis JACOPINI qui se présente.

2. Présentation de Denis JACOPINI

Je suis expert judiciaire en Informatique,

Membre de la Compagnie nationale des experts de justice en informatique et techniques associées,

Et Membre de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel.

Outre ma fonction d'expert informatique pour la justice dans le cadre d'affaires pénales ou de contentieux, pour lesquelles il m'est très souvent demandé des avis techniques ou des recherches de preuves, je suis aussi consultant en entreprise.

Parmi les missions qu'on peut me confier, j'aide les entreprises à se faire connaître en utilisant les technologies du numérique et de l'Internet en les conseillant et les accompagnant.

3. Pause musicale

4. Les 5 minutes d'actu du Net Expert

Pour des raisons de temps, nous n'avons pas pu présenter les actus du Net Expert ce mois-ci.

5. Le sujet de l'émission : Être vu sur Internet


Lien vers notre article

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**

Sources

: http://www.prestashop.com/blog/fr/25-idees-simples-pour-realiser-votre-premiere-vente-en-ligne/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter-FR&utm_content=sale-online

Le chargeur universel. Rêve ou réalité ?

	<p>Le Parlement européen vient d'adopter une directive qui obligera aux fabricants de proposer un chargeur commun. Nouvelle date butoire : 2017.</p>
---	---

Même si les caractéristiques restent encore à définir, après

plus de 4 ans de concertations, les fabricants vont devoir proposer un dispositif standardisé et commun. Reste à définir les spécificités précises de ce chargeur mais le nouveau délai fixé est de trois ans.

Les fabricants s'étaient engagé à enfin fournir un chargeur universel à partir de 2010 afin d'éviter le désastre ergonomique et écologique du à des produits très hétérogènes.

Et, en 2010, on comptait encore une trentaine de formats différentes, pire, au sein d'une même marque, on trouvait des chargeurs différents selon les modèles. Vu la vitesse de renouvellement des terminaux, ces chargeurs finissaient souvent leur vie à la poubelle ou venaient encombrer les tiroirs des utilisateurs.

Si le format micro-USB s'est un peu généralisé, chaque fabricant continue néanmoins à fournir des chargeurs hétérogènes et Apple, un poids lourd du marché, continue à jouer en solo avec son format propriétaire (même s'il propose un adaptateur, facturé au prix fort bien sûr).

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire
(notre source d'encouragements et de progrès)**